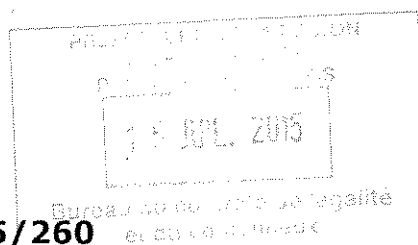


Syndicat des transports d'Ile-de-France



Délibération n°2015/260
Séance du 08 juillet 2015

SCHEMA DIRECTEUR DU RER A
SCHEMA DIRECTEUR DU RER B SUD
SCHEMAS DE PRINCIPE ET AVANT-PROJETS
DES LIGNES A ET B DU RER

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 20-1, introduit par l'ordonnance n°2014-690 du 26 juin 2014 relative à la participation de la Société du Grand Paris à certains projets du réseau des transports en Île-de-France ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, modifié par le décret n° 2014-1168 du 10 octobre 2014, notamment le o de l'article 9 ;
- VU** le protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris signé le 19 juillet 2013 ;
- VU** le Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 ;
- VU** la décision du Conseil du STIF n°2012/0163 du 6 juin 2012 relative à l'approbation du Schéma Directeur du RER A ;
- VU** le Dossier de Schéma directeur du RER B au sud approuvé par décision du Conseil d'Administration du STIF n°2013/172 du 10 juillet 2013 ;
- VU** la décision du Conseil du STIF n°2013/172 du 10 juillet 2013 relative à l'approbation du Schéma Directeur RER B Sud et à la validation de la convention de financement PROjet et REALisation de d'adaptation du centre de dépannage de Mitry ;
- VU** l'avant-projet relatif à l'aménagement de communications à Etoile approuvé par décision du Conseil d'Administration du STIF n°2015/043 du 11février 2015 ;
- VU** le rapport n°2015/260 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements et du suivi du contrat de projets du 3 juillet 2015 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le financement des études de PROjet et des travaux de réalisation de l'opération RER A de création d'installations de retournement à Charles-de-Gaulle – Etoile pour un montant de 27,73 M€ H.T. aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 2 : de valider l'avant-projet de la première phase de l'opération RER A de l'aménagement du terminus de Chessy (création d'équipements de retournement, de garage et d'alimentation des trains à Marne-La-Vallée-Chessy) pour un coût d'objectif de 31,70 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 3 : de demander à la RATP de proposer au STIF dans les meilleurs délais un schéma de principe modificatif et les études afférentes permettant de fixer une estimation optimisée du coût d'objectif de la phase 2 de l'opération RER A d'aménagement du terminus de Chessy ;

ARTICLE 4 : d'approuver le financement des études de PROjet et des travaux de réalisation de la première phase de l'opération RER A de création d'équipements de retournement, de garage et d'alimentation des trains à Marne-La-Vallée-Chessy pour un montant de 31,70 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 5 : de valider l'avant-projet de la première phase de l'opération RER B d'adaptation de la signalisation de la ligne B au Sud pour un coût d'objectif de 5,44 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 6 : d'approuver le financement des études de PROjet et des travaux de réalisation de la première phase de l'opération RER B d'adaptation de la signalisation de la ligne B au Sud pour un montant de 5,44 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 7 : de valider l'avant-projet de l'opération RER B de création d'un tiroir en arrière-gare d'Orsay pour un coût d'objectif de 53,94 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 8 : d'approuver le financement des études de PROjet et des travaux de réalisation de l'opération RER B de création d'un tiroir en arrière-gare d'Orsay pour un montant de 53,94 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 9 : de valider l'avant-projet de la première phase de l'opération RER B de modernisation et optimisation des garages de Saint Rémy les Chevreuse pour un coût d'objectif de 21,73 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 10 : d'approuver le financement des études de PROjet et des travaux de réalisation de la première phase de l'opération RER B de modernisation et optimisation des garages de Saint Rémy les Chevreuse pour un montant de 21,73 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 ;

ARTICLE 11 : demande à la RATP de porter une attention particulière sur les conditions d'insertion en phase 2 de la création de la voie 4 T et de l'insertion des voies de garage supplémentaires qui seront à réaliser ;

ARTICLE 12 : de valider le schéma de principe de l'opération RER B de création d'un atelier de maintenance du RER B à Mitry en retenant le scénario « Cronimet 2 positions évolutifs à 4 positions de garages » établi par la SNCF pour un coût de 52 M€ aux conditions économiques de janvier 2015 pour une mise en service d'ici à 2020, de désigner la RATP comme co-maître d'ouvrage du projet avec la SNCF et de leur demander la réalisation d'un avant-projet selon un principe d'optimisation des coûts et délais ;

ARTICLE 13 : de demander à SNCF et RATP, maîtres d'ouvrages des projets sous leur responsabilité, de poursuivre leurs efforts de maîtrise des coûts, des délais et des

performances de ces projets moyennant une gestion appropriée des interfaces et des risques liés au projet et à son environnement, et d'en reporter régulièrement les éléments auprès du STIF et des financeurs du projet ;

ARTICLE 14 : d'émettre des réserves à ce stade sur les coûts d'exploitation portés dans les dossiers objets de la présente délibération au vu des incertitudes qu'ils comportent et de demander à RATP de consolider ces coûts à l'occasion de la poursuite des études et avant le démarrage des travaux ;


ARTICLE 15 : d'approuver la convention de financement des études de PROjet et des travaux de réalisation des opérations RER A et RER B Sud sous maîtrise d'ouvrage RATP citées aux articles 1 à 10, pour un montant global de 142,49 M€ aux conditions économiques de janvier 2012, soit 158,84 M€ courants, incluant les moyens de substitutions nécessaires pour minimiser les impacts des travaux sur le service offert aux voyageurs ;

ARTICLE 16 : d'approuver l'avenant à la convention de financement n°13DPI018, approuvée par le Conseil du STIF dans sa séance du 10 juillet 2013, relatif au projet d'amélioration du centre de dépannage de Mitry sur la ligne B du RER permettant ainsi d'en finaliser les travaux moyennant un investissement complémentaire de 593k€ aux conditions économiques de janvier 2008 ;

ARTICLE 17 : d'autoriser la directrice générale à prendre tout acte permettant la concrétisation du projet ;

ARTICLE 18 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile de France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

